

**Programme de pulvérisation aérienne de phytocides
dans les emprises de lignes de transport de la Côte-Nord
dans les MRC Sept-Rivières, Manicouagan,
La Haute-Côte-Nord et Fjord-du-Saguenay**

Dossier : 621113-013

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 1^{er} mars au 15 avril 2011**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Programme de pulvérisation aérienne de phytocides dans les emprises de lignes de transport de la Côte-Nord dans les MRC Sept-Rivières, Manicouagan, La Haute-Côte-Nord et Fjord-du-Saguenay par Hydro-Québec* a pris fin le 15 avril 2011. Conformément au mandat qui lui a été confié le 17 février 2011 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 1^{er} mars au 15 avril 2011, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Hydro-Québec souhaite poursuivre des arrosages aériens de phytocides afin de maîtriser la végétation arborescente et arbustive présente dans certains tronçons des emprises de ses lignes de transport dans les MRC La Haute Côte-Nord, Manicouagan, Sept-Rivières et Fjord-du-Saguenay. La superficie couverte serait de 5 500 ha, soit environ 4 % de la superficie totale des emprises entretenues par Hydro-Québec. L'épandage du phytocide Tordon 101 ou Garlon Ultra se ferait par hélicoptère en terrain très accidenté, ainsi que dans des secteurs difficilement accessibles et éloignés des agglomérations.

Par ces travaux d'entretien, Hydro-Québec cible les objectifs suivants :

- maintenir les dégagements minimaux requis sous les conducteurs de façon à prévenir la production d'arcs électriques ;
- maintenir un accès sécuritaire aux emprises pour le personnel préposé à l'entretien des équipements ;
- maintenir un dégagement minimal pour protéger les installations contre les incendies de forêt et la propagation de ceux-ci.

Selon l'étude d'impact, ce programme d'épandage s'échelonne sur une période de 10 ans et son coût s'élèverait à 5,5 M\$, dont 1,6 M\$ en retombées économiques régionales.

(Extrait du communiqué émis le 1^{er} mars 2011)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'information colligée lors de la séance d'information. Les préoccupations concernent :

l'information et la formation sur les phytocides et leur pulvérisation :

- l'envoi d'avis aux citoyens les informant du calendrier des travaux de pulvérisation ;
- l'avertissement et la mise en garde des personnes pouvant avoir accès aux aires de pulvérisation (ex. : les personnes pratiquant des sports de plein air) ;
- la tenue, par Hydro-Québec, d'activités de formation sur la toxicité des produits utilisés ;
- la pertinence de l'information fournie par Hydro-Québec sur les phytocides ;

les phytocides

- le degré de toxicité des phytocides, les substances entrant dans leur composition comme le Tordon et de 2,4-D et leur proportion respective ;
- la quantité de phytocides utilisés à l'hectare lors d'une pulvérisation ;
- le nombre total de pulvérisations requises pour ce projet ;
- la fréquence, pour fins de comparaison, des pulvérisations en milieu habité et en milieu isolé ;
- l'identification du phytocide comme étant un produit biodégradable ;
- la décomposition du phytocide à l'eau et à la lumière ;

- le calendrier des pulvérisations et la possibilité, pour Hydro-Québec, de le déterminer de concert avec les citoyens ;
- la persistance et la durée de vie des phytocides dans le sol ;
- l'étude portant sur la modification de la persistance des phytocides et leur capacité à être absorbés par la matière organique ;
- le lieu de réalisation des études dont sont tirées les données relatives à la décomposition du produit dans le sol ;

les techniques de pulvérisation

- les techniques de photographie pour la prise des photos aériennes, le calendrier de cette prise de photos et l'utilisation de ces photos pour déterminer les zones sensibles à éviter au moment de la pulvérisation ;
- le contournement par l'hélicoptère des zones jugées sensibles au moment de la pulvérisation ;
- le nombre de passages requis par l'hélicoptère au-dessus d'une zone pour assurer le bon traitement ;
- la vitesse des hélicoptères au moment de la pulvérisation ;
- la possibilité de recourir à nouveau aux méthodes qui étaient employées avant l'usage de phytocides pour contrôler la végétation en terrain accidenté ;
- les outils permettant de déterminer l'endroit précis sur la végétation où atterriraient les gouttelettes de phytocides au moment de la pulvérisation ;
- le niveau de dérive au moment de la pulvérisation des phytocides ;

l'aire de pulvérisation

- l'étendue de la zone couverte par ce projet ;
- la prise en compte des particularités géologiques de la Côte-Nord dans la détermination des aires d'arrosage comme les effleurements rocheux, les rivières et les milieux humides ;
- les critères permettant de déterminer ce qu'est une zone sensible ;
- les techniques permettant le contournement des zones sensibles par l'hélicoptère ;
- la disponibilité et la nature publique des études portant sur les prélèvements antérieurs réalisés dans les zones sensibles de la Côte-Nord ;

la santé humaine et la santé animale

- l'existence d'une étude épidémiologique concernant la Côte-Nord ;
- les dommages de l'acide 2,4-D et du Tordon sur la population, notamment sur le risque de développer un cancer ou d'autres maladies liées à l'exposition aux phytocides ;
- les répercussions de l'ingestion de petits fruits ayant été arrosés par des phytocides ;
- les risques potentiels sur la santé des travailleurs de l'inhalation de fines gouttelettes de phytocides produites par l'épandage manuel ;
- les répercussions des phytocides sur les animaux, que ce soit par arrosage ou par ingestion de petits fruits arrosés par des phytocides ;
- la contamination possible des poissons par la migration des phytocides ;
- l'accumulation du produit et le risque de dommages dans l'organisme humain ;
- l'accumulation du produit dans la chaîne alimentaire ;

la flore

- les répercussions de la pulvérisation sur la flore, la biodiversité et la végétation dans les cours d'eau ;
- les répercussions sur la flore se trouvant à proximité des aires de pulvérisation et pouvant être affectée par la dérive du produit ;
- les analyses et les bilans permettant de vérifier si la végétation dans les cours d'eau est exempte de traces de phytocides ;

l'eau

- le risque que les phytocides ruissellent ou percolent jusqu'à la nappe phréatique puisqu'à une certaine profondeur dans le sol il ne se décompose plus ;
- la protection des cours d'eau contre la migration des phytocides par ruissellement ou par percolation ;
- le protocole d'échantillonnage utilisé dans les cours d'eau pour détecter les phytocides ;
- la migration possible des phytocides dans la bande de protection de 30 mètres prévue en bordure des cours d'eau ;

la santé et la sécurité au travail

- la sécurité des travailleurs procédant à la pulvérisation en hélicoptère et celle des travailleurs procédant à l'épandage manuel de phytocides sur le terrain ;
- les avantages sur la santé des travailleurs de la pulvérisation des phytocides comparée aux autres techniques de maîtrise de la végétation comme la coupe manuelle ;
- les mesures pour vérifier l'état de santé des travailleurs procédant à la pulvérisation et à l'épandage manuel ;

le suivi

- les moyens pour vérifier l'efficacité des phytocides sur les aires arrosées ;
- les activités de suivi sur le territoire pulvérisé ainsi que sur la faune, la flore et les travailleurs ;

les autres préoccupations

- les retombées économiques régionales du projet ;
- l'embauche de travailleurs locaux pour les activités du projet ;
- les solutions de rechange à l'entretien des emprises par la pulvérisation de phytocides ;
- les avantages de la pulvérisation de phytocides comparée aux autres techniques de maîtrise de la végétation ;
- la charge totale des polluants dans l'environnement et ses conséquences sur les êtres humains, la faune et la flore ;
- la possibilité pour les citoyens de faire pousser des arbres fruitiers ou d'autres types de plantations dans l'emprise des lignes électriques ;
- la hauteur maximale permises des plantations dans les emprises et l'obligation des personnes concernées de les entretenir ;
- le risque d'incendie par l'inflammabilité du Tordon utilisé dans la composition des phytocides et pouvant servir d'accélérateur ;
- la possibilité de déversement de phytocides dans la nature ou aux aires de débordement ;

- les règlements et les lois en matière d'environnement auxquelles est soumise Hydro-Québec ;
- la demande d'audience publique et le déroulement d'une audience.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresse
Bibliothèque Louis-Ange-Santerre	500, avenue Jolliet, Sept-Îles
Musée Shaputuan	290, boul. des Montagnais, Sept-Îles
Bibliothèque municipale Alice-Lane	6, rue Radisson, Baie-Comeau
Conseil des Innus de Pessamit	Bureau politique, 4, rue Metsheteu, Betsiamites
Bibliothèque Camille-Bouchard	1, 10 ^e Rue, Forestville
Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord	126, rue de la Descente-des-femmes, Sainte-Rose-du-Nord
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	32, de la Réserve, Les Escoumins

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
2 mars 2011	La Presse	
2 mars 2011	Le Soleil	
2 mars et 9 mars 2011		Plein Jour de Baie-Comeau
2 mars et 9 mars 2011		Le Nord-Est
2 mars et 9 mars 2011		Journal Haute-Côte-Nord
2 mars et 9 mars 2011		Le Manic
2 mars et 9 mars 2011		Journal le Nord-Côtier

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
1 ^{er} mars 2011 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean	372	Site du BAPE
8 février 2011 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

Les séances d'information

Date	Le 14 mars 2011
Lieu	Salle Marino, EconoLodge Forestville, 5, route 138, Forestville
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication
Promoteur	M. François J. Gauthier, conseiller, recherche scientifique, Hydro-Québec M. Michel Plante, médecin santé publique, Hydro-Québec M. Jean Turbide, technicien foresterie, Hydro-Québec
Assistance	2 personnes
Durée	1 h 50

Date	Le 15 mars 2011
Lieu	Salle Corossol, Hôtel Sept-Îles, 451, rue Arnaud, Sept-Îles
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication
Promoteur	M. François J. Gauthier, conseiller, recherche scientifique, Hydro-Québec M. Michel Plante, médecin santé publique, Hydro-Québec M. Jean Turbide, technicien foresterie, Hydro-Québec
Assistance	8 personnes
Durée	2 h 30

Date	Le 16 mars 2011
Lieu	Salle des Chevaliers de Colomb – secteur Marquette, 10, avenue Roméo-Vézina, Baie-Comeau
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication
Promoteur	M. François J. Gauthier, conseiller, recherche scientifique, Hydro-Québec M. Michel Plante, médecin santé publique, Hydro-Québec M. Jean Turbide, technicien foresterie, Hydro-Québec
Assistance	6 personnes
Durée	2 h 00

Les relations de presse

Tout au long du mandat, la responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique. Ces échanges avaient pour objectif de préciser le rôle du BAPE, le but des trois séances d'information et l'étape à laquelle se trouvait le projet. Une journaliste de l'hebdo régional *Le Nord-Est* a assisté à la séance publique d'information qui s'est tenue à Sept-Îles.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publique. Le communiqué de presse du 1^{er} mars a été repris par le média électronique *www.lezard.com* et par les stations radiophoniques CKCN-FM (Sept-Îles) et CJBR-FM (Rimouski). La tenue des séances d'information, la description du projet, les coûts et l'échéancier du projet, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation, les coordonnées des centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu touché pour la durée du mandat, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire sont des éléments qui ont été repris dans ces médias.

Les communautés autochtones

À la lecture de l'étude d'impact, il est apparu que les communautés autochtones suivantes étaient concernées par le projet : la communauté de la Première Nation des Innus Essipit, la communauté des Innus de Pessamit et les communautés de Uashat mak Mani-Utenam. Hydro-Québec a tenu des consultations privées avec les communautés concernées et a indiqué qu'elle entendait s'associer avec ces dernières pour améliorer sa connaissance des activités autochtones dans les emprises ainsi que pour les informer sur le calendrier et les lieux prévus de pulvérisation.

Le Secrétariat aux affaires autochtones s'est montré satisfait de l'étude d'impact d'Hydro-Québec soulignant ses consultations et son association avec les communautés autochtones concernées pour améliorer sa connaissance des activités autochtones dans les emprises ainsi que pour les informer sur le calendrier et les lieux prévus de pulvérisation.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a fait parvenir l'étude d'impact aux communautés concernées, leur a écrit pour leur offrir de les rencontrer pour les consulter. La communauté d'Essipit a répondu, a été rencontrée pour consultation sur leurs préoccupations. Le MDDEP a par fait parvenir tout le dossier rendu public aux communautés. Une relance auprès de ces communautés aurait été faite par le MDDEP.

Québec, le 21 avril 2011

Louise Bourdages, conseillère en communication

Avec la collaboration de Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication